

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 OCTOBRE 2018**

Le dix-huit octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de treize, en suite de la convocation faite le 11 octobre 2018.

### **DÉCISIONS**

#### **1°/ PROGRAMME ROUTIER 2019**

Les routes proposées au titre du programme routier 2019 sont : Bourzauce, Bodivo, Niziau village, Kerhorno, Niziau-Séglien, Quistiave, et Boderel village.

Le programme routier validé s'élève à 73505.10 € TTC soit 61254.25€ HT.

Le conseil municipal décide d'autoriser monsieur le maire à demander des subventions auprès du Conseil Départemental, et de Pontivy Communauté

#### **2°/ TRAVAUX VOIRIE QUELVEN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement de voirie au lieu-dit Quelven en Guern sont programmés pour début janvier 2019. Le total de l'opération se monte à 299950.00€ HT.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à demander des subventions auprès du Conseil Départemental.

#### **3°/ BEFFROI EGLISE PAROISSIALE**

Les travaux de restauration du beffroi de l'église paroissiale et des cloches s'élève à 24824.00€ HT.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à demander des subventions auprès de la Région, du Conseil Départemental et de Pontivy Communauté.

#### **4°/ PÔLE ENFANCE : AVENANTS - ENTREPRISE LE ROUX**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider, l'avenant N° 1 du lot 9 : Peinture, attribué à la société LE ROUX. Cette plus-value est d'un montant total de 554.40 € TTC.

#### **5°/ RACCORDEMENT TELEPHONIQUE PÔLE ENFANCE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider deux devis d'Orange pour le raccordement du pôle enfance La Ruche pour un montant de 2157.91€ HT soit 2589.50€ TTC.

#### **6°/ PRESTATION SECURITE - EXTINCTEURS ET PLANS D'EVACUATION PÔLE ENFANCE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le devis LPE Protection d'un montant de 773.50€ HT, soit 928.20€ TTC afin de fournir et installer les extincteurs ainsi que les plans d'évacuation du Pôle périscolaire LA RUCHE

### **7°/ GUERN MAGAZINE – CHOIX DES PRESTATAIRES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider :

- le devis de la designer Charlotte MEVEL concernant la réalisation du magazine pour un montant total net de **674,00 € HT**.
- le devis de la Ste COPYPLAN concernant l'impression du magazine pour un montant total de **994,00 € HT soit 1 192,80 € TTC**.

### **8°/ PROJET DE GRANDE RANDONNEES « PAYS SCORFF, BLAVET, OCEAN »**

Le conseil départemental de par sa compétence (PDIPR- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), en collaboration avec la fédération française de randonnée du Morbihan et Pontivy communauté, a le projet de réaliser un itinéraire de grande randonnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### **APPROUVE :**

- La décision du département d'acquiescer tout ou partie de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de l'itinéraire de randonnée du GR de Pays Scorff-Blavet-Océan au sein de la vallée de la Sarre sur la commune de Guern,
- Le lancement par le département d'une étude pour la définition d'un périmètre d'acquisition pour la réalisation d'un itinéraire de randonnée au sein de la vallée de la Sarre sur la commune de Guern (selon la zone d'étude définie en annexe) ; étude faisant office d'enquête préalable la Déclaration d'Utilité Publique, dans le cadre de sa compétence susvisée.

#### **DELEGUE :**

- au département du Morbihan la maîtrise d'ouvrage et la prise en charge des travaux nécessaires à la faisabilité d'un itinéraire de randonnée, y compris sur les propriétés communales, ainsi que les aménagements nécessaires à l'accueil du public de cet itinéraire.

#### **S'ENGAGE :**

- à ne pas aliéner les chemins communaux concernés par cet itinéraire, à y maintenir la libre circulation, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public,
- à autoriser un balisage et une signalétique en conformité avec les instances fédératrices et/ou structures compétentes,
- à ne pas « imperméabiliser » (revêtement type goudron) les sentiers inscrits au PDIPR et concernés par cet itinéraire et à en conserver leur caractère naturel,
- à entretenir ou à faire entretenir cet itinéraire afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc.).

### **9°/ ENSEIGNE « LA RUCHE »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le devis de l'entreprise LORANS pour la réalisation et la pose de l'enseigne « La Ruche », incluant le thermo-laquage de l'ensemble, d'un montant de 1750.67€ HT soit 2100.80€ TTC.

### **10°/ BORNE MARCHE VILLAGE DE QUELVEN**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le devis de Morbihan Energies et de commander la borne « AMO 400 » pour un montant de 3698.33€ HT soit 4438.00 € TTC.

Il autorise monsieur le maire à solliciter les associations de la commune afin de connaître leur intérêt d'un tel équipement pour favoriser leurs animations.

### **11°/ QUESTIONS DIVERSES :**

1°/ Madame NEDELLEC Morgane est nommée : Référent pour le projet de conseil intercommunal des jeunes (CIJ) auprès de Pontivy Communauté.

2°/ Monsieur LE BADEZET Yoann est nommé : Référent pour le règlement local de publicité (RLPI) auprès de Pontivy Communauté.

## **INFORMATIONS**

### **1°/ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est de son ressort d'organiser les cérémonies officielles des 8 mai et 11 novembre.

La population guernate, l'école et les pompiers sont invités à ces cérémonies.

La commémoration du 11 novembre se déroulera comme suit :

**11 h 00 – Rassemblement** dans la cour de la Mairie,

**11 h 30 – Dépôt de gerbes** au monument aux morts

**11 h 45 – Chants** par les enfants de l'école

**12 h 00 – Vin d'honneur** à la salle polyvalente.

Il est demandé aux élus d'être présents.

### **2°/ INAUGURATION DU PÔLE ENFANCE - DEMENAGEMENT**

Le déménagement des différents services est prévu semaine 43 du 22 au 26 octobre 2018.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal disponibles de se rendre le lundi 22 octobre à 9H00 dans les locaux de la Ruche afin d'organiser les opérations de déménagement. Ces opérations commenceront par la médiathèque, pour enchaîner par la garderie puis le restaurant. Les appareils de cuisson ou lavage ont été démontés dès le 18/10 pour être réinstallés le lendemain, 19/10. Le nouveau mobilier du restaurant sera mis en place mercredi 24 octobre.

Afin de découvrir le fonctionnement, une réunion de présentation est proposée aux parents, au personnel et enseignantes, le mardi 30 octobre 2018 à 18H00 en vue d'explicitier les points de dépôt et de récupération des enfants.

Les enfants utiliseront la nouvelle structure au retour des vacances de la Toussaint, soit le 5 novembre.

L'inauguration officielle est prévue le samedi 1<sup>er</sup> décembre à 10H30.

Une porte ouverte à la population prolongera cette inauguration à partir de 14H00 jusqu'à 17H00.

### **3°/ VŒUX DU MAIRE**

Les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 4 janvier 2019 à 18h30 à la salle polyvalente.

### **4°/ VŒUX AU PERSONNEL**

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal présenteront leurs vœux au personnel le vendredi 21 décembre 2018 à 19 h 00.

### **5°/ QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Projet de création d'une course de côte**

L'auto-moto-club du Morbihan projette d'organiser une course de côte en 2019 (date à déterminer), sur la route départementale n° 1 et n° 2, de Toulabio au Pradigo sur la commune de Guern.

Après discussion, à 13 voix pour et 1 contre, le conseil municipal donne son accord à la réalisation de ce projet sur son territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

**La séance est levée à 22h15**